

AUE

PRÉPARATION AU CONCOURS D'ARCHITECTE - URBANISTE DE L'ÉTAT 2020

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :
JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE /// RENTRÉE LE 5 OCTOBRE 2019

INFORMATION DES RÉSULTATS : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019
DÉBUT DE LA PRÉPARATION : SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

**L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION NE VAUT PAS RECEVABILITÉ
DE LA CANDIDATURE AU CONCOURS.**

Informations concernant le concours sur le site du ministère :
<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-aue-concours-a133.html>

► **Contacts préparation AUE**

Marie-Françoise SOTTO : 01 44 65 23 45
marie-francoise.sotto@paris-lavillette.archi.fr

► QUI SONT LES AUE ?

Au cœur de l'action publique, les architectes urbanistes de l'État (AUE) forment un corps interministériel⁽¹⁾ d'encadrement supérieur assurant, à tous les échelons de l'État, des fonctions de direction, d'étude et d'expertise dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'architecture et du patrimoine, du paysage et des sites. Ils participent à l'élaboration des politiques publiques relatives à ces domaines et accompagnent les décideurs locaux dans leurs projets.

Un concours national de recrutement est organisé chaque année par ses ministères de tutelle. Il est suivi d'une formation d'un an, assurée conjointement par l'École de Chaillot et l'École nationale des ponts et chaussées.

Le concours est ouvert aux architectes diplômés: DPLG, DEA+HMONP ou diplôme européen reconnu comme équivalent et ouvrant l'accès au titre d'architecte en France. Pour le concours interne : architectes contractuels de l'État ou des collectivités et sous certaines conditions des ingénieurs des travaux publics, géographes⁽²⁾...

Les AUE sont ensuite titularisés et affectés à leur premier poste dans l'un des ministères de tutelle du corps, en administration centrale ou dans les services déconcentrés. Forte d'une grande diversité de profils et d'expériences, chaque année une nouvelle promotion d'architectes lauréats du

concours (une quinzaine de personnes environ) met ainsi ses compétences au service de l'action publique.

► CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage et soutient l'évolution de la formation des architectes. Il s'agit principalement d'accompagner la diversification des exercices professionnels des architectes, notamment "dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage, de l'urbanisme, du BTP et auprès des décideurs politiques". Les AUE agissent précisément à la croisée de ces préoccupations relatives à l'architecture, à l'urbanisme, au patrimoine et aux politiques publiques. Afin de favoriser la diversité dans l'exercice professionnel des architectes et de participer à la qualité du recrutement annuel des AUE, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette propose désormais un module de préparation au concours d'AUE.

**LA PRÉPARATION AU
CONCOURS 2020 DÉBUTERA LE
SAMEDI 5 OCTOBRE 2019
ET SE DÉROULERA DANS LES
LOCAUX DE L'ENSAPLV**

LIEN VERS LES ANNALES DU CONCOURS :

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-r62.html>

1. Ministères de tutelle du corps: ministère de la Culture et de la Communication (MCC), en charge de l'architecture et du patrimoine; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), en charge de l'équipement et de l'environnement; ministère du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD).

2. Pour davantage de précision: se reporter au décret n°2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État et la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

LA PRÉPARATION EN PRATIQUE : PHASE 1 ADMISSIBILITÉ

► DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se décompose en deux temps : des épreuves écrites et graphiques d'admissibilité entre fin février et mi-mars, puis des épreuves orales d'admission en juin. Il mobilise des compétences rédactionnelles, d'argumentation, de synthèse, d'analyse et de présentation.

La première phase comprend 3 épreuves écrites et graphiques, réparties sur 3 jours :

1. (4h) dissertation générale sur un sujet d'actualité lié à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire. Elle évalue la culture générale et la capacité d'écriture des candidats ;
2. (4h) analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec proposition. Elle permet d'apprécier l'aptitude du candidat à évaluer les enjeux d'un projet et à motiver un point de vue ;
3. (8h) épreuve graphique ou esquisse d'option : "urbanisme – aménagement" ou "patrimoine architectural, urbain et paysager" ;

► SESSIONS DE PRÉPARATION

La formation alterne des séances d'examens blancs suivies de correction, des conférences sur les différentes politiques publiques portés par les ministères de tutelle du corps et des temps de rencontre avec des AUE.

La formation se déroule de fin septembre à début février, ce qui correspond à une douzaine de séances. Concrètement, les candidats passent trois fois chacune des épreuves du concours, qui sont ensuite corrigées puis commentées en séance plénière par un jury d'AUE ou des professionnels en poste.

La présence à l'école est obligatoire une semaine sur deux, mais il s'agit en pratique, c'est un travail continu, chaque semaine, entre fin septembre et début février. En dehors de l'aspect matériel, cela permet de se mettre dans les conditions du concours. Concrètement,

les candidats passent trois fois chacune des épreuves du concours, qui sont ensuite corrigées puis commentées en séance plénière par un jury d'AUE ou des professionnels en poste.

Déroulement et organisation des sessions :

Il est possible, pour des raisons personnelles, de faire les épreuves chez soi ; mais l'école met à disposition pour l'ensemble des stagiaires une salle pour chacune des épreuves graphiques. En dehors de l'aspect matériel, cela permet de se mettre dans les conditions du concours.

Cette organisation induit une distribution des sujets la semaine précédente et d'une mise à disposition des sujets la veille pour ceux qui n'ont pas pu être présents.

Les stagiaires apportent la semaine suivante leur planche, par exemple, qu'ils affichent entre 9h et 9h30.

Les échanges ont lieu l'après-midi, après une matinée dédiée à une conférence ou une correction d'épreuves écrites pour les stagiaires, pendant que le jury se réunit.

Les épreuves écrites sont quant à elles réalisées en dehors de l'école, avec un temps passé qui vient s'ajouter à chaque samedi entre fin septembre et début février.

Ce fonctionnement nécessite de la rigueur et de l'organisation.

Les sujets proposés proviennent des annales du concours (épreuves graphiques et analyses critiques). À chaque session les intervenants qui présentent, préparent et corrigent les épreuves sont différents (une trentaine de personnes environ) ; la plupart sont architectes urbanistes de l'Etat, en fonctions dans des postes diversifiés. Les stagiaires recueillent ainsi un large éventail de points de vue et, par ces rencontres, peuvent appréhender les domaines d'intervention et le sens général de l'action des AUE. D'autres intervenants sont architectes voyers de la ville de Paris, ingénieurs, universitaires ou journalistes (notamment pour les épreuves de dissertation).

LIEN VERS LES ANNALES DU CONCOURS :

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-r62.html>

LA PRÉPARATION EN PRATIQUE : PHASE 2 ADMISSION

► DÉROULEMENT DU CONCOURS

La phase 2 comprend 3 épreuves orales, réparties sur 2 jours :

1. L'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement ou oral d'analyse critique (durée: 40 minutes de préparation puis 30 min d'oral). De même nature que l'épreuve écrite d'analyse critique, cet oral vise en outre à évaluer les capacités des candidats à appréhender un dossier dans un temps court et à présenter/argumenter clairement leur position à l'oral.
2. Un entretien avec le jury ou grand oral (40 min), qui consiste en une présentation du parcours et des motivations du candidat (10 min) suivie d'une discussion avec le jury (30 min). Cet oral a pour but d'apprécier la qualité et la rigueur de la démarche professionnelle du candidat, sa culture générale et son aptitude à exercer les fonctions confiées aux AUE.
3. Un oral de langues (20 minutes) : exposé à partir d'un texte écrit en anglais, suivi d'une conversation avec l'examineur.

► SESSIONS DE PRÉPARATION

En mai et juin, pour les candidats admissibles (généralement 3 samedis, selon le nombre d'inscrits).

La préparation aux oraux consiste à faire passer aux stagiaires des oraux blancs (une fois au moins pour chaque épreuve : analyse critique et grand oral), devant un jury varié et dans des conditions similaires à celles du concours.

Les sujets proposés pour l'oral d'analyse critique peuvent être des annales simplifiées de l'épreuve écrite du concours, ou sont élaborés par les correcteurs sur la base de cas réels auxquels ils ont été confrontés dans l'exercice de leurs fonctions. Les sessions de préparation à l'oral d'analyse prévoient 40 minutes de préparation du sujet en début de journée, après quoi les stagiaires passent les uns après les autres devant le jury. Tous les stagiaires assistent à la journée complète : ils bénéficient ainsi du passage à l'oral de leurs pairs (diversité des sujets proposés et des questions posées par le jury). A l'issue de chaque passage à l'oral, un temps de discussion est prévu pour faire le point sur la performance du stagiaire qui vient de passer et répondre aux questions.

**► ATTENTION : LA PRÉPARATION ORGANISÉE PAR L'ENSAPLV
NE COMPREND PAS D'ENTRAÎNEMENT À L'ÉPREUVE DE LANGUES**

LIEN VERS LES ANNALES DU CONCOURS :

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-r62.html>

EN COMPLÉMENT DE LA PRÉPARATION

Indépendamment des aléas inhérents au concours, la réussite repose sur plusieurs facteurs :

1. En premier lieu, l'implication et l'assiduité des stagiaires dans l'entraînement intensif aux épreuves et lors des conférences proposées :
2. Les interactions avec les intervenants et correcteurs, qui permettent de se familiariser avec la fonction publique d'État et les responsabilités associées ;
3. L'émulation positive entre les stagiaires, qui découle de l'entraînement intensif et de l'effet de groupe induit, de l'entraide et de la motivation manifestées par les stagiaires ;
4. Mais aussi la curiosité et l'entretien de la culture sur les sujets relatifs au concours, qui nécessitent une grande motivation et un suivi régulier de l'actualité au moyen de visites d'expositions et de terrain, de la lecture d'ouvrages, de la presse écrite et de sites internet s'intéressant à ces questions (pour davantage d'indications consulter la page ressources du blog). Enfin, la préparation est d'autant plus efficace qu'elle fédère les énergies des candidats vers un objectif commun.

LIENS UTILES

ANNALES DU CONCOURS

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-r62.html>

INFORMATIONS CONCOURS SUR LE SITE DU MINISTÈRE

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-aue-concours-a133.html>

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/formation-des-architectes-et-urbanistes-de-letat>

ASSOCIATION AUE

<http://a-aue.fr/aue>

LA PRÉPARATION EN PRATIQUE : LES INTERVENANTS

- ▶ **Laurent Alberti**, AUE de la Ville de Paris, Conservateur des Monuments Nationaux au Centre des Monuments Nationaux.
- ▶ **Jean-Pascal Bezy**, AUE, directeur départemental adjoint, DDT 77 Seine-et-Marne
- ▶ **Jean-François Briand**, AUE, Directeur de l'ENSAS (Strasbourg).
- ▶ **Amandine Cabrit**, AUE, chef du service Territoires et Prospective, DDT 91 Essonne.
- ▶ **Philippe Cieren**, AUE, inspecteur général des Patrimoines, MCC/DGP.
- ▶ **Xavier Clarke de Dromantin**, Conseiller pour l'architecture, DRAC Nouvelle -Acquaine.
- ▶ **Laetitia Conreaux**, AUE, chef de projet MEDDE/DGALN/DHUP/QV/QV3.
- ▶ **Samanta Deruvo**, ABF STAP de Paris.
- ▶ **Yvonnick Féasson**, architecte du patrimoine et urbaniste.
- ▶ **Laurent Favrole**, Architecte Voyer, chef du DHAAP, Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.
- ▶ **Aude Fauché**, AUE, chef de projet à la Ville de Paris.
- ▶ **Julia Gartner-Negrin**, AUE, chef du bureau de la protection et de la gestion des espaces, MCC/DGP.
- ▶ **Olivier Gaudron**, AUE, adjoint au chef de service habitat en charge de l'ANRU, DDT 95 Val d'Oise.
- ▶ **Philippe Grandvoinet**, AUE, Adjoint au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture MCC.
- ▶ **Vincent Lacaille**, AUE, chargé de mission Qualité du paysage et des constructions, MCC/DGP.
- ▶ **Julien Lacogne**, AUE, CEREMA Normandie-centre.
- ▶ **Perrine Laon**, AUE, adjointe au chef du bureau des paysages et de la publicité, MEDDE/DGALN/DHUP/QV/QV2.
- ▶ **Thibaut de Laleu**, urbaniste, Conseil régional Ile-de-France/unité aménagement durable.
- ▶ **Benoît Léothaud**, ABF chef du STAP 67 Bas-Rhin.
- ▶ **Olivier Lerude**, AUE, adjoint au haut-fonctionnaire chargé du développement durable, MCC/SG.
- ▶ **Rafaël Magrou**, architecte, journaliste, enseignant Ensa Clermont-Ferrand.
- ▶ **Sophie Masse**, AUE, adjointe au chef du bureau de la Qualité de l'architecture et du paysage, MCC/DGP.
- ▶ **Baptiste Meyronneinc**, AUE, adjoint au chef de la mission développement durable, DDT 39 Jura.
- ▶ **Simon Molesin**, IPEF, adjoint au délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat.
- ▶ **Véronique Monsénégo**, AUE, adjointe au chef du service Aménagement et Développement durables, UT-DRIEA 92 Hauts-de-Seine.
- ▶ **Elli Nebout-Javal**, AUE, Chef du service Habitat et Renouvellement urbain, UT-DRIHL 93 Seine-Saint-Denis.
- ▶ **Jan Niebudek**, AUE, Directeur de projet exposition universelle 2025.
- ▶ **Laurent Paillard**, administrateur civil, sous-directeur de l'accompagnement du changement et de l'enseignement supérieur, MEDDE/SG/SPES.
- ▶ **Antoine-Marie Préaut**, AUE, chef de département opérationnel, OPPIC.
- ▶ **Jean-Christophe Simon**, AUE, inspecteur général des Patrimoines, MCC/DGP.
- ▶ **Saadia Tamelikecht**, ABF chef du STAP 93 Seine-Saint-Denis.
- ▶ **Olivier Thomas**, ABF adjoint au chef du STAP 29 Finistère.
- ▶ **Paul Trouilloud**, ABF chef du STAP 78 Yvelines.

Cette liste n'est pas exhaustive ni définitive.

PRÉPARATION : CONSTITUTION DU DOSSIER

► CONSTITUTION DU DOSSIER

Les personnes désirant s'engager dans la préparation au concours d'AUE doivent faire parvenir à l'ENSAPLV :

1. **La fiche de candidature dûment complétée** (cf formulaire à la fin de la plaquette)
2. **Un CV détaillé et une lettre de motivation** (pourquoi souhaitez-vous devenir AUE et qu'attendez-vous de la préparation ? Si vous avez déjà passé le concours, en quoi l'abordez-vous différemment cette année ?)
3. **Un chèque de règlement des frais d'inscription** à l'ordre de "Madame l'agent comptable de l'Ensaplv". Il ne sera encaissé qu'après confirmation de l'inscription. Des éléments complémentaires ou un entretien pourront éventuellement être demandés.

► CONDITIONS D'ENVOI DU DOSSIER

Le dossier doit être réceptionné au plus tard le vendredi 27 septembre 2019 sous 2 formats distincts (une version papier et une version numérique) :

1. Le **format papier** (dossier complet avec le règlement) doit être envoyé par courrier postal à l'adresse suivante :
Marie-Françoise Sotto
Post-diplômes - DSA/DPEA
ENSA de Paris La Villette
144, avenue de Flandre
75019 Paris
2. le **format numérique** (fiche de candidature, CV et lettre de motivation au format pdf) à Katya Samardzic et à Paul Girard, coordinateurs de la préparation via l'adresse générique : **prepa.aue@paris-lavillette.archi.fr**

► DROITS D'INSCRIPTION

- 1 000 € pour une inscription prise en charge par un organisme public ou privé
- 700 € pour une inscription individuelle
- 250 € pour préparer les oraux seuls (candidats n'ayant pas suivi la prépa phase 1)

Attention ! l'inscription à la préparation est distincte de l'inscription au concours, qui se fait par courrier ou internet auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (généralement entre décembre et janvier) :
<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

► CONTACTS PRÉPARATION AUE

À L'ENSAPLV :

- Marie-Françoise Sotto, Chargée des post-diplômes – DSA/DPEA.
Tél : 01 44 65 23 45.
marie-françoise.sotto@paris-lavillette.archi.fr
- Katya Samardzic, Architecte Urbaniste de l'Etat, Conseiller Architecture - Drac Île-de-France, Coordination pédagogique de la préparation au concours AUE de l'ENSAPLV.
prepa.aue@paris-lavillette.archi.fr
- Paul Girard, maître de conférence, référent ENSAPLV, préparation concours AUE.
paul.girard@paris-lavillette.archi.fr

**LES INSCRIPTIONS SERONT
CONFIRMÉES AUX CANDIDATS**

LE LUNDI 30 SEPTEMBRE.

LA FORMATION DÉBUTERA

LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2019.

Elle peut accueillir jusqu'à 25 élèves.

LIEN VERS LES ANNALES DU CONCOURS :

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-r62.html>

FICHE DE CANDIDATURE

PRÉPARATION AU CONCOURS D'ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT / ENSAPLV

Nom

Prénom

Nationalité

Date de naissance

Adresse

Téléphone

E-mail

Formation initiale / diplôme(s) et année(s)d'obtention

.....

.....

Vous souhaitez présenter le concours 2020 : en interne en externe
Option : patrimoine architectural, urbain et paysager urbanisme-aménagement

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PASSÉ LE CONCOURS :

En quelle année ?

Option : patrimoine architectural, urbain et paysager urbanisme-aménagement

Étiez-vous admissible ? oui non

Aviez-vous déjà suivi une préparation (précisez laquelle) ?.....

.....

SI VOS FRAIS D'INSCRIPTION SONT PRIS EN CHARGE, PRÉCISEZ :

par votre employeur par un autre organisme

Nom et coordonnées de l'organisme :

Je soussigné(e)

m'engage à suivre la préparation au concours d'AUE dispensée à l'ENSAPLV d'octobre 2019 à février 2020 (écrits), puis, en cas d'admissibilité, en mai 2020 (oraux), et règle à ce jour les frais d'inscription :

1 000 € (inscription prise en charge)

700 € (inscription individuelle)

250 € (inscription aux oraux seuls)

**Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de
"Regisseur de recette Service pédagogique de l'ENSAPLV"**

Fait à, le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".



École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette
144, avenue de Flandre - 75019 Paris Tél. + 33 (0)1 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr



HESAM
UNIVERSITÉ